

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 6 juillet 2021 à 19 h 15

Pierre BERTELOOT	Présent
Philippe CYBAL	Excusé procuration à Pierre BERTELOOT
Audrey CAMUS	Présente
Anne-Sophie CROQUET	Excusée
Anthony DELBART	Excusé procuration à Corinne SANDRON
Patricia DESUMEUR	Présente
Hervé DOUCHET	Excusé procuration à Patricia DESUMEUR
Gérard GODIMUS	Présent
Sébastien JAKISA	Absent
Cédric LAMOUREUX	Absent
Guillaume LEBRET	Présent
Cyril MAILLY	Présent
Annie MARTIN	Présente
Guy MICHEL	Présent
Philippe PURNELLE	Présent
Olivier ROHAT	Présent
Hugo SAGET	Absent
Corinne SANDRON	Présente
Jean-Paul VILLAIRE	Absent

Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2021
- désignation du secrétaire de séance
- suppression du poste d'adjoint administratif 2e classe - emploi contractuel
- suppression du poste d'adjoint administratif 2e classe pour une durée de travail hebdomadaire de 16 heures
- création d'un poste d'adjoint administratif 2e classe pour une durée de travail hebdomadaire de 23 heures

- renouvellement du contrat de Ludivine Guidez, adjoint technique territorial
- renouvellement du contrat de Philippe Villaire
- délibération pour l'embauche d'un adjoint technique en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence)
- vente d'une parcelle au profit du syndicat des eaux de la région ouest de Laon
- location d'une salle du presbytère
- organisation de l'opération « argent de poche »
- questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Patricia DESUMEUR est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2021

Le compte-rendu a été adressé par mail à l'ensemble des conseillers.

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Suppression du poste d'adjoint administratif 2e classe - emploi contractuel

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal que Madame Martine DARDENNE, chargée du secrétariat à la mairie déléguée de Suzy, a souhaité mettre fin à son contrat.

Le maire propose au conseil municipal la suppression du poste d'adjoint administratif contractuel et la reprise de la charge de travail par la secrétaire de mairie de Cessières qui assurera une permanence à la mairie déléguée de Suzy.

Les horaires des secrétariats seraient les suivants:

- mairie déléguée de Cessières: mardi de 10 h à 15 h 45 et vendredi de 10 h à 19 h
- mairie déléguée de Suzy: jeudi de 9 h45 à 12 h15 et de 13h 15 à 19 h

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe contractuel d'une durée hebdomadaire de 17h30.

**Suppression du poste d'adjoint administratif 2e classe
pour une durée de travail hebdomadaire de 16 heures**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Compte-tenu de l'avis favorable du conseil à la suppression du poste d'adjoint administratif contractuel, le maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 23 heures.

Le maire précise que compte-tenu de l'augmentation du nombre d'heures, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif pour un emploi de 16 heures et de créer un nouveau poste pour une durée de travail hebdomadaire de 23 heures.

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif principal territorial de 2^e classe, au titre d'un emploi permanent à temps non complet pour une durée de 16 heures hebdomadaires et à la création du poste d'adjoint administratif principal territorial de 2^e classe au titre d'un emploi permanent à temps non complet pour une durée de 23 heures hebdomadaires compter du 1^{er} septembre 2021.

Renouvellement du contrat de Ludivine Guidez, adjoint technique territorial

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire expose au conseil que le contrat de Mme Ludivine GUIDEZ, d'une durée de 10 heures hebdomadaires arrive à son terme au 31 août 2021.

Madame GUIDEZ est employée comme adjoint technique territorial depuis le 1^{er} septembre 2016 et a déjà effectué cinq ans de contrat à durée déterminée.

Le maire propose de reconduire ce contrat pour une durée de 12 mois.
A l'issue de cette période, le contrat ne pourra être renouvelé qu'en CDI.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au renouvellement de ce contrat.

Renouvellement du contrat de Philippe VILLAIRE

Présentation : Philippe PURNELLE

Le maire délégué expose au conseil que le contrat de M. Philippe VILLAIRE, d'une durée de 20 heures annuelles est arrivé à son terme le 1^{er} juillet.

M. VILLAIRE effectue des travaux de fauchage des accotements sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an.

**Projet d'embauche d'un adjoint technique en contrat PEC
(Parcours Emploi Compétence)**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe les membres du conseil, que compte-tenu de la charge de travail pour l'entretien de la commune pendant les mois d'été, il envisage le recrutement d'un agent technique en contrat PEC.

Suite à une entrevue avec les services de Pôle emploi, un point a été fait sur le coût d'un tel contrat.

Pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires, compte-tenu des aides de l'Etat versées aux employeurs, la charge financière mensuelle s'élèverait à 464 €.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Vente d'une parcelle au profit du syndicat des eaux de la région ouest de Laon

Présentation : Philippe PURNELLE

Le maire délégué explique au conseil que le château d'eau du syndicat des eaux de la région ouest de Laon - SEROL- est situé sur une parcelle appartenant à l'ONF.
La redevance annuelle est d'environ 1000 €.

Afin d'éviter ces coûts de location, il est proposé la vente au SEROL d'une parcelle appartenant à la commune de Suzy.

Le SEROL pourrait ensuite échanger avec l'ONF cette parcelle contre celle où est implanté le château d'eau.

Ces échanges ont déjà été proposés et tous les intervenants y sont favorables.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Location d'une salle du presbytère

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de location d'une salle pour y installer un cabinet d'orthophonie.

Une partie de l'ancien presbytère est disponible et pourrait être louée après des travaux de rénovation.

Le maire propose d'effectuer ces travaux en régie et de louer ensuite pour l'installation du cabinet d'orthophonie.

Le loyer serait d'environ 250 € mensuel hors charges.

Considérant l'intérêt d'un tel service dans la commune, le conseil émet à l'unanimité un avis favorable.

Organisation de l'opération « argent de poche »

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le dispositif « argent de poche », est proposé depuis plusieurs années aux jeunes domiciliés à Cessières-Suzy, âgés de 16 ans révolus et moins de 18 ans.

Des travaux d'entretien courant leur sont confiés au sein des services municipaux. En contrepartie des travaux réalisés, les jeunes perçoivent une rémunération de 20 euros par demi-journée de 3 heures effectuées.

Les chantiers ont un caractère éducatif et formateur en impliquant notamment les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie et en leur permettant de participer à une action de service public. Les chantiers se déroulent pendant les mois de juillet et août.

Un contrat de participation sera signé pour chaque jeune retenu, qui sera encadré par un agent tuteur chargé de l'accompagner dans sa mission ou des élus volontaires.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la reconduction de cette opération.

Questions diverses

La question de travaux sur la commune de Suzy est abordée.

Le maire précise que, compte-tenu de l'absence de subventions de la part de l'Etat et du coût des travaux effectués par les entreprises, ces travaux seront réalisés en régie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.



Pierre BERTELOOT

